

222C2025  
FR0000127771-FS0656

8 août 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VIVENDI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août 2022, Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 août 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIVENDI sur le marché intervenue dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.